

**DÉLIBÉRATION N°DL20260005 DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU MARDI 27 JANVIER 2026**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/01/2026 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER (jusqu'à 23h20) ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Axel DUGUA

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (à partir de 23h20)

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

**SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION**

Mme Catherine CHAPARD.

**CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN QUALITÉ DE CHARGÉ(E) DE MISSION "VILLE AMIE DES ÂÎNÉS" SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES L332-24 À L332-26 DU CGFP**

**Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :**

La Ville de Saint-Chamond est engagée dans la démarche « Ville Amie des Aînés » (VAA), initiée par l'Organisation Mondiale de la Santé et portée en France par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. L'objectif est d'adapter la ville à son vieillissement démographique, de renforcer le lien social, de favoriser la participation citoyenne des seniors et de promouvoir le bien-vieillir à Saint-Chamond. Le/la chargé(e) de mission aura pour rôle d'animer et de coordonner cette démarche transversale à l'échelle communale, en lien étroit avec les services municipaux, les partenaires institutionnels et les associations locales.

Le CCAS participe à la mise en œuvre d'actions en faveur du bien-vieillir, de la prévention de la perte d'autonomie et du maintien du lien social. Le/la chargé(e) de mission "Animation Retraités" participe à cette dynamique en concevant, coordonnant et animant des actions destinées aux retraités de la commune, en complémentarité avec les associations et partenaires locaux. Il/elle contribue à la mise en œuvre d'un programme annuel d'activités, de loisirs, de prévention et d'actions intergénérationnelles, visant à favoriser la participation, l'autonomie et la convivialité des seniors.

Les deux missions concourent aux mêmes objectifs en faveur du public retraité : Favoriser le bien vieillir dans toutes ses dimensions. Cette complémentarité d'actions légitime le regroupement des missions exercées par un chargé de mission unique, sur la base d'un équivalent temps plein avec des adaptations des temps de travail en fonction des actualités de chaque mission.

Dans le cadre de l'adhésion de la collectivité au dispositif Ville Amie des Aînés et de la démarche de labellisation associée, il est proposé de créer un emploi non permanent de chargé de mission à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet de 6 ans maximum (articles 332-24 à 332-26 du code général de la fonction publique) pour exercer notamment les fonctions suivantes :

- Élaborer, en lien avec les directions concernées, un programme d'activités varié et adapté aux attentes des retraités (culture, sport, prévention santé, numérique, loisirs, mémoire, mobilité, etc.),
- Organiser des événements récurrents et exceptionnels,
- Organiser le renouvellement du conseil consultatif des seniors (CCS) : appel à candidatures, rechercher la représentativité des partenaires du territoire intéressés au domaine des seniors, organisation des élections, installation du nouveau CCS,
- Organiser une phase de diagnostic territorial à partir des données issues de l'actualisation de l'ABS, préalable à la définition d'un plan d'actions,
- Coordonner et animer les différents groupes de travail de la démarche VAA : comité de pilotage - Comités de suivi opérationnels - groupes de travail thématiques,
- Assurer la transversalité avec les autres politiques publiques : habitat - urbanisme - culture - sport - transport - santé – handicap,

La personne ainsi recrutée pour cette mission pourra bénéficier d'un contrat d'une durée minimale d'un an et de six ans maximum.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'attaché dans la limite du 5<sup>e</sup> échelon.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 27 voix pour,

6 contre            M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

6 abstentions      Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** la création d'un emploi non permanent de chargé de mission Ville Amie des Aînés à temps complet, de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché à compter du 1<sup>er</sup> février 2026,
- **d'habilité** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat à venir,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget principal de la commune.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/01/2026



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*